

Récapitulatifs des documents composant le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter les pièces permettant d'attester les modes de collaboration avec les organismes partenaires, les modalités des partenariats formalisés, de l'ancrage du porteur de projet dans le tissu national et/ou local.

- Le projet collectif est formalisé (format Word) : une version dématérialisée et un exemplaire adressé à la direction de l'autonomie mentionne les points suivants :**
 - les besoins des aidants ciblés documentés : étude, analyse...
 - les objectifs, les actions et les étapes du déploiement ;
 - la zone géographique couverte identifiée et circonscrite ;
 - les modalités de repérage des aidants familiaux et de communication programmées (*partenariats avec toutes personnes, professionnels ou organismes intervenant auprès d'une personne atteinte pas une MND une maladie apparentée*) ;
 - l'organisation, le déroulement et la méthodologie ;
 - les moyens, outils et ressources;
 - l'organisation d'un soutien permettant aux aidants de se libérer en tant que de besoin les modalités d'intervention des différents intervenants ;
 - l'évaluation et la mesure d'impact ;
 - le calendrier ;
 - le budget prévisionnel (fiche jointe à remplir).

- Les modalités d'orientation et de poursuite de l'action dans une logique de pérennisation ;**
- Relevé d'identité bancaire, daté et signé ;**
- Éléments d'attestation d'activité** (l'expérience du porteur de projet auprès des aidants atteints de maladie neurodégénératives (MND) est explicitée (activité de l'association) ;
- Attestation(s) d'engagement** (Inscription dans un réseau et conduit l'action avec des partenaires, nominativement identifiés par (remplir le formulaire de l'ARS en pièce jointe) ;
- Documents relatifs au projet expérimental d'appui**, le cas échéant ;
- La convention d'agrément et de financement (à remplir si réponse positive) ;**
- Les critères d'appréciation pour l'instruction des dossiers.**